CHEMINS DE FER.

ILLINOIS CENTRAL R.R

Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 22 avril 1894.

A partir de et après la susdite date les trains passagers de l'Illinois Central Railroad arrivent et partiront comme suit :

DÉPARTS.

No 26. Malle locale et Express	7:00 a. m.
No 4. Chicago Limited	11:30 a. m.
No 2. Malle Rapide	6:00 p. m.
No 34 Exc. dimanche	7:45 a. m.

ARRIVÉES.

No 25. Malle locale et Express	3:50 p. m.
No 3. Nouvelle Orléans Limited	7:20 p. m.
No 1. Malle Rapide	8:30 a. m.
No 33 Exc. dimanche	9:25 p. m.

Nos 25 et 26 feront le trajet entre Jackson, Miss. et la Nlle-Orléans seulement. No 4 train vestibule solide à Chicago. No 2 sera un char Derboir direct jusqu'à St-Louis et Chicago; aussi char à fauteuils se renversant jusqu'à Chicago.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.

1er mars—

YAZOO AND Mississippi Valley R.R CO.

Heures d'arrivées et de départs le dimanche, 12 août 1894.

Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Romparts.

	Départs.	Arrivés.
Kansas City et Memphis train rapide	4.00 p. m.	10:00 a. m.
Vicksburg & Natchez Ex	7:30 a. m.	5:50 p. m.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.

La ligne la plus courte pour Hot Springs et des parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets d'agréments, passes, taux de partie et excursion fin de semaine.

Les billets pour excursion d'été en vente dans le présent.

Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune.

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

SOUTHERN PACIFIC CO.

Dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départs de la N-Orléans tous les jours.	Arrivée à la N-Orléans tous les jours.
San Antonio Express 5.20 p m	California Ex-press 10:55am
California Ex-press 9:10 a m	San Antonio Express 7:05 p m

Pullman Buffet sleepers sans changement de la Nlle-Orléans à San Francisco laissant la Nlle-Orléans tous ce jours à 9:10 A. M. et à Nlle-Orléans à Denver laissant à 9:10 A. M.

Pullman Buffet Sleepers sans changement de la Nouvelle-Orléans à Galveston et de la Nlle-Orléans à San Antonio sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M.

Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans et la ville de Mexico et la Nlle-Orléans et Durango, Mex., avec un seul changement, sur les trains laissant la Nlle-Orléans à 9:10 A. M.

Connections à Houston avec tous les chemins de fer de ce point nord du Texas. Billets à vendre et places dans chars-dortoirs réservés tous les jours aux bureaux coin des rues St-Charles et Canal ou à l'ambarcadère du dépôt de Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
E. F. B. MORSE, Gén'l Pass. & Ticket Agent.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No. Départs	No. Arrivée.
6 Mal. Exp. 7:40 a.m.	3 Ex. Rapid. 7:35 a.m.
4 Exp. Rap. 11:00 a.m.	7 Acco. côte. 8:35 a.m.
2 Acco. côte. 3:25 p.m.	1 Express. Lim. 5:00 p.m.
2 Exp. Lim. 7:50 p.m.	5 Mal. Rap. 10:25 p.m.
Ex dimanche. 7:55 a.m.	Ex. dimanche. 9:30 p.m.

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de taxe supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agen
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—an 31 déc

O.C

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 6 Fast Mail.
Part de la N.-Orléans	3:30 p.m.	8:30 a.m.
Arrive à Meridian	10:03 p.m.	4:20 p.m.
Arrive à Birmingham	2:43 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Chattanooga	6:50 a.m.	6:50 p.m.
Arrive à Lexington	3:05 p.m.	4:50 a.m.
Arrive à Cincinnati	7:20 p.m.	7:30 a.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs-vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char buffet sans pareil pour New York et Washington.

Chars dortoirs-vestibules allant directement à Cincinnati.

Bureau des Billets du Q. & C. 34 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ass't Gen. Pass. Agent.
W. C. RINEARSON, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
5 mars—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des peuples latins répandus de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Éditeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Orléans, Lne

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commencant le 1er Mai 1894.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du bord Pontchartrain, à la tête de la rue Champs Elysées :

Tous les jours (excepté les dimanches et mercredis) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.

L'eau est à la temps le permettant.

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les Dimanches et Mercredi par le train de 6 h. A. M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre,
Et entre New-York et Alexandrie, Egypte, via Paris, (valable 60 jours).
1re classe, $160. 2me classe $110.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite partiront comme suit:

LA BRETAGNE, Rupé, samedi, 6 octobre
LA BOURGOGNE, Lebouf, samedi, 13 octobre
LA CHAMPAGNE, Laurent, samedi, 20 oct.

Prix de passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine ..... $80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe $50
Entrepont, $24 50, avec dédommagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Barone

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT

Steamers:

NEW ORLEANS ..... Mercredi, 10 octobre.
HUDSON ..... Mercredi, 17 octobre.
KNICKERBOCKER ..... Mercredi, 24 octobre.

Partiront de leur quai à 3 p. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser:

ALFRED MOULTON & CO.
4 mars—1 an Rue Carondelet No 41

PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, COPYRIGHTS.
CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of Information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, largest circulation of any scientific work in the world. $3 a year. Sample copies sent free.
Building Edition, monthly, $2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address
MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

ASSURANCES.

ETAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie d'Assurances TEUTONIA.

Conformement aux dispositions de sa charte cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1893:

Primes reçues—

Sur risques de feu	$415,991 00
Sur risques de mer	26,411 52
Sur risques de rivière	15,481 39
	$457,883 91
Ajouté, primes non expirées pour 1892	115,389 54
	$573,273 45

A déduire—

Pertes de feu payées	$153,349 83
Pertes de mer payées	18,684 39
Pertes de rivière payées	1,203 88
Réassurances	53,238 75
Commissions	53,861 90
Primes remises	79,340 12
Taxes et licences	8,060 34
Dépenses générales et dépenses d'agence, moins l'intérêt	24,247 56
Profits et pertes	4,001 25— 396,538 02
	$177,735 43

Réservé pour primes non expirées, 31 décembre 1893	$126,140 93
Réservé pour pertes non ajustées	24,460 00
Dix pour cent de dividende sur le fonds capital pour l'année	25,000 00
Surplus	2,134 50— 177,735 43

ACTIF.

Comptant en main	$ 69,734 79
$130,000 consolidés d'Etat de la Louisiane	126,750 00
$62,000 bons à pour cent de la ville de la Nlle-Orléans	62,620 00
$61,000 bons de ville consolidés de la Nlle-Orléans, Crescent	63,287 50
25,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis	28,625 00
$10,200 bons de première hypothèque du Canal and Claiborne Street Railroad	11,016 00
Actions diverses	1,950 00
Meubles de bureaux	1,000 00
Propriétés foncières	40,562 50
Prêts sur hypothèques	28,255 00
Prêts sur gages	5,000 00
Primes en cours de collection	39,635 22
Due des agents et billets à primes	19,879 41
	$495,710 43

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réservé pour primes non expirées	126,140 93
Dividendes non payées	475 00
Pertes non ajustées et non payées	24,460 00
Dividende payable le 15 janvier 1894	12,500 00
Surplus	2,134 50
	$495,710 43

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie.

ALBERT P. NOLL, Président.
GEORGE MEYER, Secrétaire pro tem.
H. E. GOGREVE, Vice-Président.

Assermenté et souscrit pardevant le soussigné notaire de la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de janvier 1894.

SAM. FLOWER, Notaire Public

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue le 11 courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt-dividende semestriel de CINQ POUR CENT sur le fonds sapital, faisant dix pour cent pour l'année 1893.

DIRECTEURS.

H. Buddig, Joseph Buhler, J. B. Camera, M. Frank, R. Fischer, C. B. Fisher, H. R. Gogreve, S. Hyman, F. Jancke, Julius Keifer, J. H. Keller, H. F. Klampe, Isaac Levy, C. H. Miller, Nich. Miller, Albert P. Noll, Frank Roder, J. E. Rengstorff, Louis Rush, Wm B. Schmidt, H. Schulze, J. G. Spor, C. H. Schmidt, Hy Wellmann. 18 jan—

ASSURANCES.

Onzième Etat Annuel

— DE LA —

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1893:

Primes reçues:	
Sur risques d'incendie	$569,133 53
Sur risques de rivières	11,998 66
Sur risques de mer	5,962 54
	$580,094 71
A ajouter:	
Primes non acquises de 1892	154,936 89
Total des primes	$735,031 60
A ajouter:	
Intérêt et profits et pertes	6,631 36
Total des recettes	$741,662 96
A déduire: Pertes payées—	
Sur risques d'incendies	$283 094 43
Sur risques de rivières	1 943 47
Sur risques maritimes	3,215 23
	$288,253 13
montant réservé l'année passée (1892) pour pertes non-ajustées	43,910 46
Total pertes payées pour 1893	$244,342 70
Primes remboursées sur cancellations et commissions	186,273 57
Réassurances	47,901 99
Taxes et licences	13,155 39
Dépenses générales, bureau loyers et agences, salaires loyer, Board of underwriters, Patentes de Compagnies d'assurances frais judiciaires, annonces, etc.	57,290 83
Total des débours	$548,863 54
Balance	$194,799 42
Fonds de réserve de 1892	14,264 90
	$209,064 32
Réservé pour risques non terminés de 1893	$138,018 96
Réservé pour pertes non ajustées de 1893	44,823 30
Réserve et fonds de surplus	26,214 06
	$209,064 32

ACTIF

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en main		
En banque	$73,640 73	
Au bureau	4,093 67	$78,658 40
$85,000 bons consolidés de la ville de la Nlle-Orléans, émissions (trente ans)		86,700 00
$115,400 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, incluant les numéros tirés		192,424 80
$50,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, nouveaux		48,000 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de bons (collatéraux)		10,220 00
25 actions de la M. O. Warehouse Company		525 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange		125 00
Une action French Opera House Association		100 00
Primes en cours de perception		93,911 13
Meubles, accessoires, coffre-fort, tapipes, etc., bureau local et agences		2,689 00
		$509,348 32

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de réserve et de surplus	26,214 06
Réservé pour risques non expirés de 1893	138,016 96
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1893	44,823 30
Dividendes non payés	294
	$509,3

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. HASTINGS, Président.
J. S. MERILH, Vice-Président.
ERNEST CHASSAGNOL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1894.

GEO. H. BRAUGHN, Notaire.
14 jan—1m 18 jan—

Vingt-septième Etat Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS. LNE.

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1893:

Primes sur incendies	$252,605 68
Primes maritimes	867 79
Primes des rivières	384 47
	$253,857 94
A ajouter: Primes non acquises de 1892	47,378 85
Total	$301,236 79
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	$20,028 35
Moins salaires et dépenses générales	14,107 95
	5,914 40
Fonds de surplus, 1892	6,481 69
Total	$312,632 88
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$113,140 28
Sur risques maritimes	382 77
Sur risques de rivières	134 93
	$113,676 98
Réassurances	49,033 51
Primes remises et commissions	77,109 10
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	7,829 78—247,648 27
Profits brut	$65,984 11
Réservé pour—	
Primes non expirées de 1893	$49,816 94
Pertes d'incendies non payées	15,201 32
Fonds de surplus	1,165 85—65,984 11
	$265,984 11

ACTIF.

Billets pour primes	$161 20
Primes en voie de collection	38,269 25
Prêts sur nantissement	2,500 00
Prêts sur hypothèques	1,200 00
Bons des Etats-Unis, bons cappitalisés de ville et bons à primes	86,858 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	32,201 50
Bons d'Etat de la Louisiane	10,275 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,018 14
Argent comptant et en banque	17,796 58
	$265,984 11

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	49,816 94
Réserve pour primes non expirées	15,201 32
Réserve pour pertes non payées sur incendies	1,165 85
	$265,984 11

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASTINGS, Président.
J. S. MERILH, Vice-Président.
ERNEST CHASSAGNOL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1894.

GEO. H. BRAUGHN, Notaire.
14 jan—1m 18 jan—

LE GOUDRON GUYOT
Goudron Guyot ET Capsules Guyot
Capsules à Liqueur
Est celui qui a servi aux expériences faites dans sept grands hôpitaux de Paris contre les RHUMES, les BRONCHITES, l'ASTHME, les CATARRHES des BRONCHES et de la VESSIE, les AFFECTIONS de la PEAU, ECZÉMA, DARTRES, etc. Par sa composition, le Goudron Guyot participe des propriétés de l'Eau de Vichy, tout en étant plus toniques. C'est pourquoi il possède une grande efficacité contre les maladies de l'estomac.
Comme on le sait, c'est du Goudron médicinal que l'on retire les principes antiseptiques les plus efficaces, c'est pourquoi, durant les fortes chaleurs et quand règne une épidémie, le Goudron Guyot est une boisson hygiénique, et préservatrice qui rafraîchit et purifie le sang. Les Capsules Guyot ne sont autre chose que le Goudron Guyot pur, à l'état solide.
« Cette préparation sera bientôt, je l'espère, universellement adoptée. » Professeur BAZIN, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis, Paris.
Refuser, comme falsification, tout flacon de Goudron Guyot — Liqueur ou Capsule — qui ne porte pas l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

CHARTE

— DE LA —

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préet, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venus et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tous ensemble des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et obtenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'exercer les pouvoirs et droits aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," émis et souscrits à cette Compagnie; de conclure des engagements, assurances, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré et selon les lois régissant et d'employer un sceau corporatif et de le rompre et changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins et autres bâtiments, des meubles mobiliants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, artisées, propriétés, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banques, chèques et autres certificats de dette, pipifits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurances sur le port ou se rattachant aux risques de transport maritime.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura alle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes parfaitement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollar ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions ne pourront être émises qu'après souscrites, en elles pourront être émises plus tard par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'assurances Mutuelle des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur Evraison des anciennes certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 5 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer ses affaires à partir de la date et la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés et exercés par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de trois actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième jour de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le actionnaire pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnée sera nécessaire pour élire. Les électeurs se tient sous la surveillance de trois commissaires que choisi ra le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où ce ne pourraient les y faire les Directeurs pour quelque raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalable ment publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le temps non expiré de l'année fiscale prendre fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Directeurs aura parmi ses membres un Président et un Vice-Président, un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préliminaire de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un action naire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis satisfaisant pendant trois jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constituent le premier Conseil de Direction et sont et seront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Chahaspeare, D. A. Chaffraix, A. Iriques, Pan Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zachariz, W. H. Bollinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyot et Joella A. Tulmer, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture est été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOT,
E. A. TUMENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte ci-mon portation rapidi de la Compagnie d'Assurances des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 484, folio

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 janvier 1894

(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte ci-mon portation rapidi de la Compagnie d'Assurances des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 484, folio

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 janvier 1894

(Signé) GEO. GUINAULT

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte ci-mon portation rapidi de la Compagnie d'Assurances des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 484, folio

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 janvier 1894

GEORGE U. PREOT,
Notaire Public

15 janv—1m

JOURNAUX FRANCAIS

Journaux Illustrés, Modes, Théâtres, Figaro, Gil Blas, Illustration, Gaulois, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments France Mode, Mode Nouvelle, Le Bon Ton, Mode Illustrée, Mode Parisienne, Revue des Deux Mondes, Revue Bleue, Revue Rose, Revue Blanche, Revue Politique, Revue Scientifique, Revue Encyclopédique, Revue Illustrée, Revue des Revues, Revue Générale, Revue Française, Revue Britannique, Revue Universelle, Revue Contemporaine, Revue Générale des Sciences, Revue Générale du Droit, Revue Générale de Droit International Public, Revue Générale de Droit Pénal, Revue Générale de Droit Civil, Revue Générale de Droit Commercial, Revue Générale de Droit Administratif, Revue Générale de Droit Maritime, Revue Générale de Droit Ecclésiastique, Revue Générale de Droit Colonial, Revue Générale de Droit Financier, Revue Générale de Droit Industriel, Revue Générale de Droit Agricole, Revue Générale de Droit Forestier, Revue Générale de Droit Minier, Revue Générale de Droit Pétrolifère, Revue Générale de Droit Aérien, Revue Générale de Droit Automobile, Revue Générale de Droit Cinématographique, Revue Générale de Droit Radiographique, Revue Générale de Droit Télégraphique, Revue Générale de Droit Téléphonique, Revue Générale de Droit Postal, Revue Générale de Droit Douanier, Revue Générale de Droit Fiscal, Revue Générale de Droit Pénitentiaire, Revue Générale de Droit Hospitalier, Revue Générale de Droit Vétérinaire, Revue Générale de Droit Pharmaceutique, Revue Générale de Droit Médical, Revue Générale de Droit Dentaire, Revue Générale de Droit Sage-Femmes, Revue Générale de Droit Infirmier, Revue Générale de Droit Brancardier, Revue Générale de Droit Ambulancier, Revue Générale de Droit Pompier, Revue Générale de Droit Sapeur-Pompier, Revue Générale de Droit Cycliste, Revue Générale de Droit Automobiliste, Revue Générale de Droit Aéronaute, Revue Générale de Droit Aviateur, Revue Générale de Droit Navigateur, Revue Générale de Droit Sous-Marin, Revue Générale de Droit Spéléologique, Revue Générale de Droit Alpiniste, Revue Générale de Droit Touriste